

Compte-rendu du conseil municipal de Sénéchas du 14 mars 2016

L'an deux mille seize et le quatorze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : Chapelle Delphine, Devès Olivier, Joseph Camille, Martin Roxane, Meurtin René, Rabier Stéphane, Toutin Catherine

Excusés : Cébelieu Martin, Odoux Laurent qui a donné procuration à Delphine Chapelle, Vignes Camille.

Secrétaire de séance : Roxane Martin.

Après l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente, le conseil municipal délibère sur les points suivants :

2016-006 : vote du compte administratif 2015 budget M14 Commune :

Le conseil municipal vote le compte administratif 2015 dressé par Olivier Devès, maire, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 330 104,97 € et un excédent d'investissement de 162 195,13 €.

2016-007 : vote du compte administratif 2015 budget M49 Eau et Assainissement :

Le conseil municipal vote le compte administratif 2015 dressé par Olivier Devès, maire, qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 242 723,97 € et un excédent d'investissement de 88 778,72 €.

2016-008 et 2016-009 : approbation des comptes de gestion 2015 présentés par le trésorier de La Grand-Combe (budgets M14 et M49) :

Identiques aux comptes administratifs, ils sont approuvés à l'unanimité.

2016-010 : affectation du résultat de fonctionnement du budget de la commune (M14) :

Le conseil décide de conserver en fonctionnement la somme de 100 104,97 € et de verser à la section d'investissement 230 000 €.

2016-011 : affectation du résultat d'exploitation du budget de l'eau et assainissement (M49)

Le conseil décide de conserver en exploitation la somme de 42 723,97 € et de verser à la section d'investissement 200 000 €.

2016-012 : dotation aux amortissements 2016 budget Eau et assainissement :

Elle s'élève à 17 378,73 €.

2016-013 : tarifs communaux de l'eau 2016 (inchangés) :

Abonnement de base : 81 € - Abonnement « jardin » : 49 € - m³ réellement consommé : 1,25 €
Taxe pollution : 0.29 €/m³ – SPANC : 20 €.

2016-014 : subventions

Subvention au CCAS :

Roxane martin, présidente du CCAS, expose au conseil les projets d'actions pour l'année 2016 dans le domaine de l'animation et de l'action culturelle en complément des actions portées par les associations de la commune. Le conseil municipal attribue la somme de 5 000 € au titre de subvention au CCAS.

Subventions aux associations :

4 dossiers émanant d'associations ayant leur siège sur la commune sont examinés.

Monsieur le maire présente les projets indiqués dans chaque dossier. La discussion entre les conseillers porte essentiellement sur l'intérêt que présente chaque association pour la vie culturelle de la commune et le maintien du lien social.

A l'issue de ce débat, le conseil attribue à :

- Sénéchas en forme (achat de matériel) : 1284 € (6 voix pour, 2 abstentions)
- Cie Balagan (5 spectacles d'été au théâtre de verdure) : 1 500 € (6 pour, 2 abstentions)
- Société communale de chasse (achat de matériel de débroussaillage) : 1 000 € (4 pour, 3 contre, 1 abstention)
- Comité des fêtes de Sénéchas (un spectacle gratuit dans l'été) : 1000 € (3 pour, 5 abstentions).

La bibliothèque municipale animée par l'association « Le Rayon de Soleil » se voit attribuer une subvention de 400 €.

A la demande de monsieur le maire, le dossier déposé par le Ski club de Génolhac a été étudié bien que cette association n'ait pas son siège sur la commune de Sénéchas. La subvention de 300 € mis au vote n'a pas eu de majorité (4 contre, 1 abstention, 3 pour).

2016-015 : demande de subvention au PNC pour l'élaboration du PLU :

Le conseil sollicite une subvention auprès du Parc national des Cévennes d'un montant de 2 870 € représentant 10 % des frais d'études H.T. pour le Plan Local d'Urbanisme.

2016-016 : Sidefocim :

Le conseil autorise le maire à signer la convention de mandat avec le SIDEFOCIM concernant la normalisation de la piste A 149 pour un montant prévisionnel de 20 592,96 € TTC (programme 2014) et pour la piste A 84 pour un montant prévisionnel de 59 513 € TTC (programme 2015) .

2016-017 : prise de compétence de la CDC des Hautes Cévennes :

- Rajout de compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement
- Sensibilisation, promotion, aides et actions en faveur de la maîtrise d'énergie.
- Etudes, actions et construction de partenariats autour des thématiques de promotion et de sensibilisation au développement durable et à la préservation de la biodiversité
- Modification de statuts : rajouts de compétences obligatoires : développement économique.
-

Questions diverses

2016-018 : vente de l'épareuse :

L'ancienne épareuse vétuste et quasi hors d'usage a été vendue pour la somme de 1000 € à Christian Boutonnet de la Pierre Figeade à Sénéchas.

Panneaux d'affichage :

2 panneaux en bois fabriqués par Pierre Mathieu ont été posés (un au village, l'autre à Charnavas-Haut) et un panneau sur support métallique réalisé par les employés communaux a été installé au Clapies. D'autres panneaux neufs seront posés aux divers points d'affichage habituels de la commune.